

PROTECTING HUMAN DIGNITY  
PROTÉGER LA DIGNITÉ HUMAINE  
PROTEGER LA DIGNIDAD HUMANA



XXVIII International Conference of  
the Red Cross and Red Crescent, Geneva, 2003

XXVIII Conférence internationale de  
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 2003

XXVIII Conferencia Internacional de  
la Cruz Roja y de la Media Luna Roja, Ginebra, 2003

# bulletin quotidien

n°4 - Genève, 6 décembre 2003

## Les volontaires, garants de la dignité humaine



Francine Briffod/Fédération

Vendredi après-midi, pour marquer la Journée internationale des volontaires, une cérémonie spéciale a été organisée dans le cadre de la 28e session de la Conférence internationale afin de rendre hommage au travail vital accompli par des millions de volontaires Croix-Rouge et Croissant-Rouge, sans qui le Mouvement serait dans l'incapacité de s'acquitter de sa mission de protection et d'assistance en faveur des plus vulnérables.

Après la projection d'un bref film présentant des volontaires de tous les continents,

*Les volontaires de la Croix-Rouge genevoise marquent la Journée internationale des volontaires, en compagnie de leur président, en compagnie de leur président, le Dr René Rhinow.*

un jeune bénévole de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse a expliqué à l'assemblée ce qui avait motivé son engagement: partager des valeurs et idéaux basés sur les Principes fondamentaux avec d'autres volontaires du monde entier. Dans un monde où les jeunes sont souvent victimes de discrimination, « la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge nous font confiance et nous offrent la chance de montrer ce qu'on sait faire, en nous donnant des responsabilités », a déclaré Jonathan Roux, 17 ans. Les

délégués ont fait une ovation à Jonathan et à ses camarades présents à la tribune.

Le président de la Fédération, Juan Manuel Suárez del Toro, qui a lui-même commencé sa carrière comme jeune volontaire à la Croix-Rouge espagnole, a souligné que, sans l'énergie et le dévouement des volontaires, le Mouvement serait impuissant à protéger la dignité humaine et à lutter contre des fléaux comme la misère, la faim, l'intolérance et la discrimination.

Suite page 2

Suite de la page 1

La Fédération travaille en étroite collaboration avec les Volontaires des Nations unies et avec l'Union interparlementaire (UIP) en vue de promouvoir des législations plus favorables au volontariat. Le président a rendu un vibrant hommage à feu Sharon Capeling-Alikaija, ex-coordinatrice du programme des Volontaires des Nations unies. « Sharon était une grande amie de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sa disparition est pour nous tous une perte cruelle », a-t-il déclaré.

La cérémonie s'est conclue par une allocution de Deborah Verzuu, du programme des Volontaires des Nations unies, qui a

noté que ces derniers étaient très activement engagés dans la lutte contre le VIH/sida. Mme Verzuu s'est fait l'écho du président de la Fédération en appelant les gouvernements à passer en revue tous les éléments de leurs législations qui influent sur le développement du volontariat, notamment la fiscalité, le droit du travail et la protection juridique des volontaires. Elle a également annoncé que les Volontaires des Nations unies, la Fédération internationale et l'UIP avaient entrepris une étude sur le statut légal des volontaires dans une série de pays. Ce document sera présenté à la 110e Conférence interparlementaire en avril 2004. ■

## Élection de la Commission permanente



Vendredi, la Conférence internationale a élu pour un mandat de quatre ans cinq nouveaux membres au sein de la Commission permanente qui en compte neuf. Il s'agit de:

- M. Mohamed Al-Hadid, Croissant-Rouge jordanien
- Mme Janet Davidson, Croix-Rouge canadienne
- Le Dr. Freddy Karup Pedersen, Croix-Rouge danoise
- M. Philippe Cuvillier, Croix-Rouge française
- Mme Zoy Katevas de Scabos, Croix-Rouge chilienne

Avant le vote, l'assemblée avait procédé à la nomination de trois scrutateurs et à un appel nominal qui a établi la présence de 166 délégations de composantes du Mouvement et de 144 délégations d'États, soit un total de 310 votants. Le nombre de voix minimum pour être élu était donc de 156. Le scrutin a été réparti en six grou-

pes alphabétiques afin de limiter le plus possible l'interruption des délibérations de la Conférence, qui s'est poursuivie normalement.

Les résultats ont été les suivants:

Mohamed Al-Hadid	222
Janet Davidson	209
Philippe Cuvillier	173
Freddy Karup Pedersen	173
Zoy Katevas de Scabos	167
Shimelis Adugna	161
Bana Ouandaogo Maiga	137
Zahirul Amin Khan	80
Rezsö Sztuchlik	54

# Le Mouvement s'engage à protéger la dignité humaine

Lors d'une cérémonie inscrite dans le cadre de sa 28e Conférence internationale, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est solennellement engagé à poursuivre ses efforts touchant, notamment, à la discrimination et à l'intolérance, ainsi qu'aux personnes disparues.

Toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et tous les États représentés à la Conférence internationale sont invités à prendre un engagement dans un domaine d'intérêt particulier.

“La discrimination, la violence, l'intolérance et le manque de respect pour la diversité constituent autant de défis posés à la protection de la dignité humaine”, a déclaré Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale. “Ils contribuent à marginaliser des individus et des communautés, à les priver de l'accès à certains services, à alimenter la méfiance, l'exclusion et les mauvais traitements.”



Chris Black/Fédération

M. Suárez del Toro s'est officiellement engagé au nom de son organisation à continuer d'agir énergiquement contre la discrimination et pour le respect de la diversité. Par cet engagement, la Fédération

internationale a voulu manifester sa détermination à protéger et à promouvoir la dignité humaine.

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), son président Jakob Kellenberger a pour sa part réaffirmé la volonté de l'institution de poursuivre ses efforts concernant la question des personnes disparues dans le cadre de conflits armés ou de troubles internes, y compris en fournissant une assistance à leurs familles. Le CICR s'est également engagé à renforcer sa coopération avec les autorités et avec les organisations concernées en vue de parvenir à l'adoption de procédures uniformisées pour enquêter sur le sort des personnes disparues et assister leurs familles.

Thierry Gassmann/CICR



En signant cet engagement, le président Kellenberger a souligné que le CICR entendait placer cette question en tête de ses priorités humanitaires.

La princesse Astrid de Belgique a ensuite présenté les engagements souscrits par la Croix-Rouge de Belgique en relation avec les quatre grands thèmes de la Conférence internationale: les personnes disparues, les armes, le VIH/sida et les catastrophes naturelles.

La promotion et la diffusion du droit international humanitaire, d'une part, et la lutte contre l'opprobre et la discrimination liés au VIH/sida, d'autre part, sont les deux domaines qui ont suscité la plus forte mobilisation parmi les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge associées à la cérémonie des engagements. ■

## Révision du Fonds Shôken

Une révision du règlement du Fonds Shôken a été soumise à l'attention de la Conférence. Établi en 1904 et soutenu depuis lors par la famille impériale du Japon, le gouvernement japonais et la Croix-Rouge du Japon, ce Fonds a pour vocation de financer des projets contribuant au développement des capacités des Sociétés nationales. Il est administré conjointement par le CICR et la Fédération internationale. ■

# Le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales réclame équilibre, respect et coopération

Pour remplir leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics, les Sociétés nationales ont besoin d'une relation équilibrée basée sur la confiance mutuelle, d'un dialogue ouvert et constructif et d'un authentique esprit de coopération avec leur gouvernement. Ces conditions revêtent une importance particulière à l'heure où les Sociétés sont appelées à assumer de nouvelles responsabilités conformes aux défis et besoins actuels, souligne une étude approfondie commandé en 1999 par la 27<sup>e</sup> Conférence internationale.

S'exprimant vendredi devant la Conférence, Razia Essack-Kauaria, secrétaire général de la Croix-Rouge de Namibie, a noté qu'on parlait couramment du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales vis-à-vis de leur gouvernement, mais que, jusqu'à présent, on n'avait guère réfléchi à sa signification dans le monde actuel. Or, ce rôle, initialement limité à la fourniture de services médicaux dans les situations de conflit armé, s'est élargi pour englober des activités dans les domaines, notamment, de l'intervention en cas de catastrophe et de la santé communautaire.

Mme Essack-Kauaria a souligné que l'étude avait révélé un manque de clarté dans la manière d'envisager ce rôle, et que la diversité des activités menées par les Sociétés nationales tendait à ajouter à la confusion. Néanmoins, cette même étude a permis d'établir que toutes les Sociétés nationales occupent une position unique dans leurs pays respectifs, en raison du statut particulier que leur confèrent divers instruments et dispositions du droit international et national. Ce statut favorise une relation spéciale avec les gouvernements, relation qui doit être fondée sur le respect et sur l'acceptation de la critique quand on en vient à traiter de questions humanitaires sensibles.

L'étude encourage vivement les États à travailler dans un esprit de coopération afin



*Le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, initialement limité à la fourniture de services médicaux dans les situations de conflit armé, s'est élargi.*

de permettre aux Sociétés nationales de préserver leur image. Si des problèmes d'intégrité surgissent, les gouvernements sont engagés à faciliter la médiation de la Fédération internationale ou du CICR. En toutes circonstances, les États doivent veiller à ce que leurs actions ne compromettent pas la capacité de la Société nationale à respecter les Principes fondamentaux du Mouvement.

Les gouvernements devraient également s'appliquer à créer des conditions aussi propices que possible aux activités de leurs Sociétés nationales. Cela vaut, notamment, pour les lois et réglementations relatives au travail volontaire, pour la fiscalité, les taxes douanières et la protection de l'emblème.

L'étude accorde une attention spéciale au rôle d'auxiliaire dans les situations de conflit armé. Bien que le principe d'indépendance ne doivent jamais être compro-

mis, dans de telles circonstances, l'établissement de contacts à des fins humanitaires entre les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les différents acteurs engagés dans les hostilités est parfaitement légitime et ne saurait être regardé comme une contribution à l'effort militaire ou une quelconque prise de position. De même, l'étude admet tout à fait que du personnel de la Société nationale puisse être employé par les services médicaux de l'armée, à condition toutefois que les tâches dévolues à ces auxiliaires soient de nature strictement humanitaire. Les auteurs insistent cependant sur la nécessité pour les Sociétés nationales d'être en tout temps prêtes à rappeler publiquement le caractère humanitaire de leurs activités, de manière à préserver les intérêts de toutes les composantes du Mouvement. ■

*Cette publication peut être obtenue auprès de la Fédération internationale.*

# Le rapport sur les règles coutumières du DIH pratiquement achevé

**A**nne Petitpierre, vice-présidente du CICR, a annoncé aujourd'hui que le rapport du CICR sur les règles coutumières du droit international humanitaire applicables dans les conflits internationaux et non internationaux était pratiquement achevé.

Le droit coutumier a pour objet d'élargir le champ d'application du Droit international humanitaire à tous les types de conflits, de manière à améliorer la protection des victimes et à renforcer le principe de responsabilité vis-à-vis des violations du DIH.

« Cette étude envoie un message clair: dans toute situation de guerre, quelle qu'en soit la classification, les protagonistes – qu'il s'agisse d'États, de militaires ou autres groupes armés – sont redevables de leurs actes au regard du droit », a expliqué Mme Petitpierre aux délégués à la Conférence internationale.

Le CICR avait été invité à préparer ce rapport lors de la Conférence internationale de 1995. Près de 250 spécialistes du monde entier ont été associés à cet important travail, qui a bénéficié du soutien actif de nombreuses Sociétés nationales.

Des représentants des États seront conviés au siège du CICR pour y recevoir copie du rapport dès sa publication et des exemplaires seront en outre envoyés à tous les ministères des affaires étrangères ainsi qu'aux Sociétés nationales. « Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à ce projet d'une importance capitale », a déclaré Mme Petitpierre, avant de rappeler les deux raisons principales qui ont justifié l'étude.

« Premièrement », a-t-elle expliqué, « l'adhésion à certains instruments du droit humanitaire reste nettement insuffisante. C'est



Chris Black/Fédération

pourquoi il était vital d'établir clairement quelles règles s'appliquent lorsqu'un État partie à un conflit n'a pas ratifié les traités pertinents. Deuxièmement, le droit positif applicable aux conflits armés non conventionnels est insuffisamment développé. À cet égard, l'étude a permis d'identifier des règles du droit international coutumier qui s'appliquent également aux conflits armés non internationaux, élargissant ainsi le champ couvert par le droit conventionnel. »

Mme Petitpierre a conclu en notant que, outre sa valeur juridique, cette étude revêt une énorme importance par le message qu'elle envoie à toutes les parties engagées dans des conflits. « Qu'il soit conventionnel ou coutumier, le Droit international humanitaire trace une limite nette entre l'humanité et l'inhumanité dans les situations de guerre. Lorsque le droit est ignoré ou bafoué, cette limite est franchie et les plus vulnérables en subissent les conséquences. » ■

## Les emblèmes

**C**hristina Magnuson, représentante spéciale de la Commission permanente et présidente de son groupe de travail en charge de la question de l'emblème, a fait rapport sur ce sujet vendredi matin devant la Conférence.

Elle a rappelé la décision de la 27<sup>e</sup> session de la Conférence qui, en 1999, avait établi par consensus un groupe de travail mixte pour tenter de régler la question des emblèmes.

Le rapport soumis à la Conférence, a-t-elle expliqué, synthétise le travail effectué depuis lors.

Mme Magnuson a ensuite évoqué le débat mené le 1<sup>er</sup> décembre dans le cadre du Conseil des Délégués et la résolution adoptée à cette occasion (voir Bulletin n° 2). Prenant note des importants progrès accomplis, cette résolution demandait à la Commission permanente de s'attacher à trouver dans les meilleurs délais, en consultation avec le gouvernement suisse en sa

qualité de depositaire des Conventions de Genève, avec les autres gouvernements concernés et avec les autres composantes du Mouvement, une solution durable à la question de l'emblème, en se basant à cet effet sur la proposition d'adoption d'un Troisième Protocole additionnel.

Au nom de la Commission, l'oratrice a soumis la résolution n° 5 du Conseil à l'attention de l'assemblée, ainsi qu'un projet de résolution approuvant la résolution du Conseil. ■

# Dernière série d'ateliers

## Atelier 9 – La participation de la société civile dans les partenariats de santé

Organisé par la Croix-Rouge de Sierra Leone avec le concours des Sociétés nationales américaine, danoise et italienne, cet atelier était présidé par le Dr. Freddy Pedersen, président de la Croix-Rouge danoise. Au nombre des orateurs invités figuraient M. Muctar Jalloh, président de la Croix-Rouge de Sierra Leone, et Massimo Barra, de la Croix-Rouge italienne.

Les participants ont passé en revue l'évolution des partenariats de santé entre les secteurs public et privé, les questions touchant à la participation et les perspectives de ce type d'initiative.

## Atelier 10 – Quand catastrophes naturelles et conflits se rencontrent

Organisé par les Sociétés nationales et les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Ouganda, cet atelier était présidé par Michael Mosselmanns, du département britannique de développement international, et dirigé par Teresa Hanley, de la Croix-Rouge britannique. Parmi les orateurs figuraient également Adam Poulter, de la Croix-Rouge britannique, et Robert Kwesiga, secrétaire général de la Croix-Rouge de l'Ouganda.

S'appuyant sur l'expérience ougandaise, les participants ont passé en revue les similarités

et facteurs particuliers associés à la préparation pour des situations combinant conflits et catastrophes « naturelles ». Ils ont également examiné les conditions dans lesquelles la Société nationale pouvait prendre le rôle directeur.

## Atelier 11 – Défis opérationnels de l'action humanitaire dans un environnement en mutation

Organisé par le CICR et la Fédération internationale, cet atelier était présidé par Pierre Krähenbühl, directeur des opérations au CICR, et Abbas Gullet, directeur de la gestion des catastrophes et de la coor-

dination des interventions à la Fédération internationale. Parmi les orateurs figuraient Walter Fuelleman et Michel Cagneux, du CICR, et Kalle Loovi et Tor Planting, de la Fédération.

Les participants ont débattu de la question de la sécurité des opérations humanitaires, des moyens de promouvoir le respect de la neutralité et de l'indépendance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des conditions dans lesquelles il convient d'envisager ou non le recours à des escortes armées, et de l'impact des incidents de sécurité sur le déroulement des opérations. ■



Chris Black/Fédération

## Santé : conseil du jour

**Pour un vol de retour en bonne santé :** portez des vêtements amples et confortables, et des chaussures larges et souples ; buvez beaucoup d'eau (évités les boissons alcoolisées, le thé, le café et le cola) ; ôtez vos chaussures une fois assis(e) et remettez-les une heure avant d'arriver ; marchez et étirez vos bras et jambes toutes les 30 minutes environ. Remuez vos pieds aussi souvent que possible ; aspergez-vous régulièrement le visage d'eau ou utilisez une lotion hydratante ; essayez de dormir

selon les horaires de destination – un masque sur les yeux et des bouchons d'oreille vous aideront à vous isoler de la lumière et du bruit et couvrez-vous (pour éviter d'avoir froid).

**Avant le départ (pour réduire les effets du décalage horaire) :** Faites des nuits complètes. Si vous allez vers l'ouest, couchez-vous une ou deux heures plus tard que votre heure habituelle. Si vous allez vers l'est, allez au lit une à deux heures plus tôt.